



# CONTRAT DE SAILLIE | IART

Saison de monte 2019

## POTTER DU MANAOU

Génétiqu'Anglo

Réservé administration

### VENDEUR

Génétiqu'Anglo  
34b Avenue Général de Gaulle  
47000 AGEN  
05 24 31 50 59  
06 72 12 27 71 – 06 82 41 22 50  
[genetiqu.anglo@gmail.com](mailto:genetiqu.anglo@gmail.com)  
[www.genetiqu-anglo.fr](http://www.genetiqu-anglo.fr)

NOM Prénom

Adresse

CP + Ville

Tel

Mail

### ACHETEUR

### JUMENT

NOM  
N° SIRE  
Née le  
Race  
Robe  
Père  
Mère

Nom du haras

Adresse

CP + Ville

Responsable

Tel

### CENTRE DE MISE EN PLACE

### Conditions de vente

L'acheteur achète au Vendeur une carte de saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :

Réservé administration

1 <sup>ère</sup> Fraction Au 01/10 si jument pleine	82,50€ TTC			
2 <sup>nd</sup> Fraction Solde au Poulain Vivant	605€ TTC			

La réservation est réglée ce jour par chèque joint au contrat. Un chèque de caution est établi ce jour pour la deuxième partie du paiement et remis au vendeur qui s'engage à l'encaisser que lorsque la condition retenue ci-dessus a été réalisée. Tout retard de paiement entrainera la facturation d'intérêts moratoires au taux légal.

L'expédition de la semence est à régler directement au Haras de Soual.

L'acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent ces inséminations avec de la semence fraîche. Il passera avec le centre d'insémination qu'il a choisi une convention distincte d'hébergement de sa jument et en aucun cas le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommage pouvant survenir à la jument de l'acheteur.

Le Prix de la saillie comprend la semence fraîche mais ne comprend pas : les frais d'acheminement au centre de mise en place de la semence fraîche, les frais d'insémination, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles, ...

Le vendeur s'engage à n'encaisser la première fraction de saillie qu'au 01/10/2019 si la jument est gestante. C'est à l'acheteur de prouver avant cette date, par un certificat vétérinaire, que sa jument est restée vide. Dans le cas contraire, elle sera considérée comme gestante et le montant de la saillie sera encaissé.

Fait en deux exemplaires à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Le vendeur,

L'acheteur (précédée de la mention « Lu et approuvé »)